

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



*Direction de l'animation  
et des relations avec la population  
Service des actions culturelles  
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

**DECISION**

**DEC/2024/CL/01**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les interventions organisées avec Agnès DEBACKER dans le cadre du festival de littérature jeunesse.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De signer un contrat de cession de interventions susmentionnées pour un montant de 2399.95€.

**ARTICLE 2** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours. (Service 420 fonction 3392 nature 6288)

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 10 janvier 2024

Francis VERCAMER



Maire de HEM  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

 DGS Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)